



Amor Flamenco
(Association Loi de 1901)

COURS DE FLAMENCO – SEVILLANAS
RIVESALTES
Année 2020/2021

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 1 – L'Association Amor Flamenco propose des cours de danse « Flamenco » et de « Sevillanas » à l'Hôtel des Vignes de Rivesaltes.

Art. 2 – L'Enseignement est confié à un *danseur professionnel* et est accompagné en direct par un *guitariste* 1 semaine sur 2.

Art. 3 – La durée des cours s'étend sur l'année scolaire de *septembre à Juin*. Les cours sont répartis en niveaux. Chaque niveau bénéficie d'une durée d'enseignement égale à : 1 heure hebdomadaire.

Art. 4 – Sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

Art. 5 – TARIFS

TARIFS enfant

- 75€/trimestre (225€/an) pour une inscription annuelle
- 120€/trimestre (360€/an) pour 2 enfants d'une même famille pour une inscription annuelle

TARIFS adultes avec Lorenzo Ruiz

- Inscription annuelle
90€/trimestre (270€/an) + adhésion
- Inscription trimestrielle
120€/trimestre + adhésion
- Inscription annuelle à partir de 2 cours avec Lorenzo Ruiz
150€/trimestre (450€) + adhésion

TARIFS adultes avec Élisabeth « La Chispa »

- Inscription annuelle
90€/trimestre (1^{er} trimestre à 60€ soit 240€/an) + adhésion
- Inscription annuelle à partir de 2 cours avec Élisabeth «La Chispa»
150€/trimestre (1^{er} trimestre à 100€ soit 400€/an) + adhésion

Art. 6 – Les inscriptions aux cours peuvent être annuelles ou trimestrielles.

-Annuelle : Le règlement s'effectue dès l'inscription. Le paiement peut être fait en 3 chèques : Le 1^{er} est encaissé immédiatement, le 2^{ème} le 1^{er} janvier et le 3^{ème} le 1^{er} avril.

L'inscription étant annuelle, **en cas de démission d'un élève, aucun remboursement ne sera possible.**

-Trimestrielle : Le règlement s'effectue trimestriellement le 1^{er} octobre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.

Art. 7 – Les élèves sont tenus de pratiquer cette activité avec des chaussures fermées (de préférence des chaussures de Flamenco).

Art. 8 – Chaque élève est tenu de s'assurer pour la responsabilité civile.

Art. 9 – L'inscription aux cours entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

Art.10 – L'adhésion à l'association est obligatoire.

Vu et pris connaissance : NOM, Prénom.....

Rivesaltes, le.....Signature,

DEMANDE D'INSCRIPTION

☐ **ANNUELLE**

☐ **TRIMESTRIELLE**

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....VILLE.....

Téléphone : / / / / / / / / / /

E-mail :

(Important : afin de vous prévenir en cas d'annulation exceptionnelle)

Pour les mineurs :

Date de naissance : / / / / / / / /

Responsabilité Légale :

LES MERCREDIS :

- ☐ 17h30 | FLAMENCO ENFANT
- ☐ 18h30 | FLAMENCO DÉBUTANT
- ☐ 19h30 | FLAMENCO PRATIQUANT
- ☐ 20h30 | FLAMENCO INTERMEDIAIRE
- ☐ 21h30 | ATELIER MONTAGE ET CHANT

LES JEUDIS :

avec Lorenzo Ruiz

- ☐ 18H30 | SEVILLANAS
- ☐ 19H30 | FLAMENCO CANTE

avec Élisabeth « La Chispa »

- ☐ 18H30 | FLAMENCO DÉBUTANT
- ☐ 19H30 | FLAMENCO PRAT/INTER
- ☐ 20H30 | AVANCÉ

Ci-joint, règlement :

ENFANT

- ☐ Inscription annuelle : 3 x 75€ (+20€ adhésion)
- ☐ Inscription annuelle : 3 x 120€ (+40€ adhésion) (pour 2 enfants d'une même famille)

ADULTE LORENZO RUIZ

- ☐ Inscription annuelle : 3 x 90€ (+20€ adhésion)
- ☐ Inscription annuelle : 3 x 150€ (+20€ adhésion) à partir de 2 cours

ADULTE ÉLISABETH LA CHISPA

- ☐ Inscription annuelle : 1 x 60€ + 2 x 90€ (+20€ adhésion)
- ☐ Inscription annuelle : 1 x 100€ + 2 x 150€ (+20€ adhésion) à partir de 2 cours